Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260528-COM20260514-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 28 mai 2026

L'an 2026, le 28 mai 2026 à 18 heures et 2 minutes, le Conseil municipal de NEVEZ, légalement convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni en mairie de NEVEZ, sous la présidence de **M. Dominique GUILLOU, Maire**.

Etaient présents : M. Dominique GUILLOU, Mme Yveline GOURLAOUEN, M. Jean-Louis BLOT, Mme Cathy BERTHOU, M. Nicolas LE GOFF, M. Jean-Guy MAO, Mme Laurie BREBANT, M. Jean-Luc ESCHERICH, M. Gérard MARTIN, M. Olivier MICHAL, M. Hubert GAILLARD, M. Olivier GROSJEAN, Mme Anne-Marie LE DOEUFF, M. Olivier PENCREAC'H, Mme Caroline LE GOUALLEC, Mme Maryvonne JAFFREZOU, M. Bruno POSTEC, Mme Sandrine MANUSSET, Mme Stéphanie SELLIN.

Les conseillers suivants ont donné procuration :

Mme Françoise BOURHIS au Maire

Mme Céline RIGOUS à M. Nicolas LE GOFF

Mme Sophie SELLIN à Mme Cathy BERTHOU

M. Fabian SALAUN à Mme Stéphanie SELLIN

Le secrétaire de séance :

M. Jean-Louis BLOT a été élu secrétaire de séance.

Membres en exercice : 23
Quorum : 12
Présents : 19
Procuration : 4
Absent : 0

Délibération 2026 05 14- Travaux- Convention d'occupation du domaine public communal- Installation d'une IRVE place de la Mairie

Rapporteur : Le Maire

En mars 2026, la commune de Névez a installé une nouvelle infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), sur le parking de la Mairie. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une convention passée avec le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Finistère (SDEF), qui encadre la mise en place de tels équipements sur le domaine public communal.

Il est porté à la connaissance de l'assemblée que la convention initiale, signée en 2017, ne prévoyait pas la possibilité de modifier ses dispositions par avenant. Cette contrainte rend nécessaire la présentation de la délibération soumise ce jour aux élus, afin de régulariser la situation et de permettre le fonctionnement optimal de l'infrastructure.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2224-37 ;

Vu les statuts du SDEF, notamment son article 3 ;

Vu les délibérations du Comité syndical n° 42-2013 du 13 décembre 2013, n° 15-2014 du 6 mars 2014, n° 38-2015 du 29 juin 2015 et n° C2023-052 du 15 décembre 2023 ;

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260528-COM20260514-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 28 mai 2026

Vu le schéma directeur pour le déploiement des infrastructures de charge de véhicules électriques en Finistère ;

Considérant que l'État a fait du développement des véhicules décarbonés une priorité importante de sa politique de réduction des gaz à effet de serre et que le véhicule électrique constitue un maillon incontournable de cette stratégie ;

Considérant que le SDEF a pris le parti d'engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage harmonieux et cohérent de son territoire, présenté dans le schéma directeur sus visé ;

Vu la délibération du conseil municipal du 25 novembre 2016 ;

Vu la convention d'occupation du domaine public communal ayant pour objet l'installation d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) signée le 08 février 2017, et son article 1 qui prévoit que les emplacements retenus sont définis en annexe et que cette annexe peut être mise à jour par voie d'avenant signé par les deux parties ;

Considérant qu'une nouvelle IRVE a été installée Place Joseph Daniélou, et qu'un avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public communal doit être approuvé et signé ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public signée entre la commune et le SDEF le 08 février 2017, joint à la présente ;
- d'autoriser le maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public signée entre la commune et le SDEF le 08 février 2017,
- d'autoriser le maire à signer les éventuels autres avenants qui pourraient intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Dominique GUILLOU,

